

Tunis, le 22 Octobre 1955.

Circulaire N° 5/CAB/S/Dr.

Le Ministre de l'Éducation Nationale

à

Mesdames et Messieurs les Chefs  
d'Établissement d'enseignement du  
second degré  
(Lycées, collèges, écoles normales,  
cours complémentaires)

OBJET : Conférences-concerts de Mme MAYER-MONTBERTRAND.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'autorise Madame Louise MAYER-MONTBERTRAND à donner dans votre établissement un récital de piano commenté d'initiation à la musique.

Je recommande à votre bienveillante attention le projet que vous soumettra, éventuellement, Madame MAYER-MONTBERTRAND, étant bien entendu que ces conférences-concerts devront avoir lieu en dehors des heures de classe.

Le Directeur Adjoint

A. MZALI.